

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 5 JUIN 2021 à 10 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Claude LAMBERT, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Josette GUERRIER (pouvoir donné à M. J-C LAMBERT) Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir à Mme E. CARGNELLI) Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) M. Florent PATIN (pouvoir donné à M. C. COTTAREL) M. Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) M. Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Frédéric VIENOT

Date de la convocation : 28 mai 2021

Date de l'affichage : 28 mai 2021

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : une demande de subvention au département de l'Ain au titre des amendes de police pour la réfection et l'extension des trottoirs suite à l'aménagement des arrêts de car Avenue des Helvètes. Le conseil approuve à l'unanimité.

I – Aménagement des arrêts de car Avenue des Helvètes – Convention avec le Département de l'Ain précisant les engagements respectifs de la commune et du Département (Délibération n° D2021_018)

M. C. COTTAREL explique qu'il s'agit de rehausser les trottoirs pour les rendre accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) La commune en profitera pour procéder à l'extension des trottoirs, jusqu'au chemin du Gamay.

Les travaux débuteront le 7 juin 2021, pour une durée d'environ 1 mois ½, et seront réalisés par la société GUINTOLI.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure une convention avec le Département de l'Ain, pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des arrêts de car « Carre » sur la RD88a, Avenue des Helvètes.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Cela comprend :

- L'aménagement de deux arrêts en ligne
- La création de deux quais avec la pose de bordures d'une hauteur de 18 à 21 cm
- Le raccordement au trottoir aménagé par la commune
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs
- La pose de deux abris-voyageurs « Région »

- La fourniture, la pose/dépose des abri-voyageurs sont entièrement prises en charge par la Région. Elle assure également leur maintenance complète et en reste propriétaire.

- Conditions économiques de la convention :

Participation du Département de l'Ain pour un montant estimé à 40 277.20 € HT

II – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain au titre des amendes de police (Délibération n°D2021_019)

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que les arrêts de cars « Carre » situés Avenue des Helvètes seront aménagés par le Département de l'Ain pour qu'ils deviennent accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu l'extension du trottoir au Nord des arrêts de cars, jusqu'au Chemin du Gamay, et la réfection des trottoirs au droit des arrêts de car.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain, au titre des amendes de police.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Subvention attendue du département : 13 146.33 € (30 % du montant global des travaux)

Autofinancement : 30 674.77 €

Total : 43 821 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE l'opération d'équipement de la commune pour l'extension du trottoir au Nord des arrêts de cars, et la réfection des trottoirs au droit des arrêts de car, et les modalités de financement.

III – Délibération pour la mise à disposition gratuite de la salle Chabrier pour les réunions électorales à l'occasion des élections départementales et régionales (Délibération n° D2021_020)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre gracieusement à disposition des candidats aux élections départementales et régionales, la Salle Chabrier pour leurs réunions électorales.

IV – Dossier Legs Zinderstein (Délibération n° D2021_021, _22 et _23)

M. le Maire rappelle l'historique du dossier.

Les discussions sont avancées avec le bailleur social ALLIADE (ex-HBVS)

Un projet pourrait voir le jour avec un bâtiment comprenant au RDC : des T1 et T2 pour personnes âgées, à l'étage : des logements étudiants et primo-accédants.

Au bout du bâtiment : 300 m² pour une maison médicale. Un espace paysager avec un parking relais de 80 places serait créé.

ALLIADE fait une proposition d'achat à 513 000 €. Le projet prendrait la forme d'une dation.

Le calendrier prévu est le suivant :

Dans un premier temps, il est nécessaire de réviser le legs (la recherche d'un éventuel héritier devra également être lancée) Une promesse de vente sera signée avec ALLIADE, qui pourra déposer par la suite un permis d'aménager, puis un permis de construire.

Le démarrage des travaux pourrait se faire en 2022.

Il y a une véritable attente de la part des personnes âgées de St Bernard, tant sur les logements que sur la maison médicale attenante.

A l'unanimité, le conseil municipal donne délégation au maire pour faire toutes démarches pour la suite du projet (incluant le déclassement du domaine public la parcelle AN 3, la révision judiciaire du legs, et toutes démarches utiles et nécessaires)

<p style="text-align: center;">V – Approbation des tarifs et des règlements intérieurs des services périscolaires (Délibérations n° D2021_024 et _025)</p>

La commission des affaires scolaires a rendu un avis favorable, à l'unanimité, pour la modification des tarifs et règlements intérieurs des services périscolaires (cantine et garderie)

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs des services périscolaires :

- tarif horaire de la garderie : tarif actuel : 1.90 €, tarif proposé : 2 €
- tarif du repas de la cantine : tarif actuel : 4.75 €, tarif proposé : 4.90 €

Concernant le règlement intérieur de la garderie périscolaire, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE souligne qu'il est illégal de fixer une limite supérieure pour le nombre d'enfants. Elle souhaite également que soit justifiée budgétairement la hausse des tarifs.

M. le Maire explique que les locaux étant dimensionnés pour un certain nombre d'enfants, il faut nécessairement fixer une limite pour des raisons de sécurité. De plus, il est constaté qu'en pratique le seuil maximum fixé n'est jamais atteint.

A 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE et M. J-P PILLON) et 0 voix CONTRE, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs et règlements intérieurs des services de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire applicables dès la rentrée 2021.

Le marché de la restauration scolaire se terminant au mois d'août, une consultation a été lancée. Deux offres ont été reçues, qui vont prochainement être analysées.

VI – Information sur la tarification incitative pour les ordures ménagères (Délibération n°D2021_026)

M. J-C LAMBERT fait part d'une réunion qui s'est tenue avec le SYTRIVAL (Syndicat Mixte d'Elimination, de Traitement et de Valorisation des Déchets Beaujolais-Dombes) qui portait sur la question de l'instauration de la REOM (Redevance d'Ordures Ménagères)
L'objectif est de rendre le citoyen actif dans la démarche environnementale de réduction des déchets.

A l'issue d'un tour de table, il ressort des débats qu'il n'est pas envisageable d'instaurer dans l'immédiat une taxation incitative, mais plutôt de passer par une période de transition pédagogique : l'apprentissage du tri par la mise en place prochainement des bacs jaunes.

Pour Mme C. ANDRIEUX, seule la taxation incitative est efficace.

M. le Maire propose de rédiger une motion du conseil municipal, qui sera transmise à la CCDSV.

Après discussion, le conseil municipal décide, à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme C. ANDRIEUX) et 0 ABSTENTION, d'adopter la motion suivante, qui sera transmise à la CCDSV :

Le conseil municipal s'est réuni le 5 juin 2021 en séance ordinaire, suite à l'information d'une réflexion au sujet d'une REOM.

Le conseil municipal, après débats, considère que :

- la mise en place d'une REOM est précoce,*
- privilégie la mise en place de bacs de tri collectif avec un accompagnement sur les bonnes pratiques du tri qui déboucheront par elles-mêmes sur une réduction des déchets,*
- souhaite que cette motion soit prise en compte par le conseil communautaire de la CCDSV.*

VII – Point sur le dossier d'aménagement du cœur de village

M. le Maire indique qu'il est en discussion avec trois aménageurs pour ce dossier. Il précise qu'une offre a été reçue de l'avocate du propriétaire des terrains en face du château (prix bien supérieur à l'estimation des Domaines)

L'avocat de la commune, Me CHANON, a été saisi.

VIII – Point sur la sécurité routière

M. le Maire rappelle que c'est la première préoccupation des spinosiens (sondage pour les élections municipales de 2020)

M. J-C LAMBERT explique que le bureau d'études SETEC a présenté les résultats de son étude et ses propositions d'aménagement de sécurité routière lors de la commission travaux du 2 juin 2021.

Désormais, le dossier passe en phase de pré-programmation rue par rue. Les aménagements devront être choisis. Au préalable, des aménagements provisoires et amovibles, secteur par secteur, seront mis en place. En fonction des résultats, les aménagements les plus pertinents seront retenus.

M. le Maire souligne qu'il est d'ores et déjà prévu au budget 2021 une enveloppe pour faire des aménagements routiers, et que chaque année une enveloppe sera budgétisée. C'est un engagement de campagne qui sera tenu.

Une rencontre est prévue le lundi 7 juin avec les riverains des Erables et de la Bruyère pour parler de la sécurité routière dans ce secteur.

IX– Point sur le dossier de Vidéo-protection

L'intervention en mairie du prestataire EIFFAGE est prévue dès le 14/06.

De nouveaux compteurs électriques seront installés, éligibles à une participation financière du SleA.

Un flash info a été fait pour expliquer en quoi ce projet consiste exactement, et préciser notamment le budget alloué à ce projet. Il s'agissait également de rétablir la vérité sur les chiffres énoncés dans le tract de l'opposition qui a été distribué aux spinosiens.

Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une expertise auprès des services spécialisés de la gendarmerie.

X – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Ouverture des salles municipales

A partir du 9 juin 2021, les protocoles sanitaires vont être modifiés concernant l'ouverture des salles communales.

Dans l'attente des directives préfectorales, M. le Maire accorde aux associations la possibilité d'utiliser le préau couvert du Mille Club pour toutes les activités, en appliquant les gestes barrières.

⇒ Art à Fareins

Biennale de sculpture contemporaine du 29/05 au 14/07. Une sculpture est exposée devant le château.

⇒ Événement musical : 11/07

Sur le chemin de halage, en bas de la rue de la Saône. Animation musicale par un jazz-band. Une buvette sera tenue par la Classe en 1.

⇒ Enquête Publique

Le dossier de demande d'enregistrement présenté par la SAS MP GLASS en vue d'exploiter un entrepôt logistique à Trévoux est mis à la disposition du public du lundi 21 juin 2021 à 9h au samedi 17 juillet 2021 à 12h inclus, à la commune de Trévoux.

Le Conseil municipal devra émettre un avis sur ce dossier.

⇒ Tract d'opposition

M. le Maire demande à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE d'apporter des précisions sur le tract d'opposition qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des spinosiens.

Concernant l'augmentation de 20% de la rémunération des élus :

M. le Maire explique qu'auparavant il y avait seulement 3 adjoints, et que désormais il y en a 4. Il tient à indiquer clairement ce qu'il perçoit : 1 300 € / mois, soit 302 € / semaine, soit 6 € de l'heure.

Concernant la baisse de 50 % des subventions aux associations spinosiennes :

M. le Maire précise que lors d'une réunion avec les associations, celles-ci ont d'elles-mêmes demandé de ne pas avoir de subvention en raison du contexte actuel lié à la Covid-19, car leur subvention de 2020 n'a pas été consommée. Pour celles ayant concrétisé une partie de leurs projets, les subventions accordées l'ont été en fonction des activités réalisées.

Concernant la baisse de 4 % de la subvention de la commune à l'école :

La subvention attribuée à l'école SPINOSA reste bien supérieure aux subventions attribuées dans les communes voisines, de taille comparable.

Concernant le vote du taux d'imposition 2021, Mr le maire souhaitait augmenter le taux de référence 2021 sur le foncier bâti. Nous avons obtenu que le taux en question n'évolue pas en 2021. Le sujet sera réétudié en 2022.

Pour M. le Maire, il s'agit d'un tract d'opposition, pas d'élus de la minorité. Ils n'ont rien obtenu, les décisions sont votées par l'exécutif. Ce point avait d'ailleurs fait l'objet d'un consensus général de l'ensemble des élus autour de la table. C'est de l'agitation superficielle et stérile.

Pour de nombreux élus de la majorité, c'est de la désinformation, ce n'est pas correct, et cela induit les spinosiens en erreur.

⇒ Scolaire

Prochain conseil d'école le 17/06/2021.

⇒ Communication

- Conseil Citoyen

Le 2^e Conseil Citoyen qui devait se tenir ce jour a été annulé, faute de questions.

Il est décidé de laisser la tenue de deux conseils par an.

- Page Facebook

M. M. SOLFOROSI relance le sujet de lancer une page Facebook pour la commune.
Ce sujet sera abordé en commission.

⇒ Animation

- Cinéma plein air

Prévu le 04/07 : dès 19h45 pour un pique-nique, et dès 21h45 diffusion du film Le Grand Bain.

- Fête de l'école

Organisée par le Sou des Ecoles le 02/07 au stade et au Mille Club.

- Association Spinosa

Une conférence sur la Magie des haies s'est tenue le 4 juin au Mille Club.

⇒ Travaux

A l'Espace Chabrier, les fondations seront reprises début septembre.

Pour le PATA, les travaux commenceront fin juin début juillet.

Les travaux d'assainissement Chemin de la Sapinière et Chemin Utter seront bientôt terminés.

Le revêtement du Chemin du Bourguignon sera prochainement repris.

⇒ Syndicat des Eaux d'Anse et Région

Un important chantier a été lancé pour la création d'un bassin de rétention sur Anse.

⇒ Environnement / Moustiques

Saint-Bernard est rentré dans une démarche expérimentale concernant la lutte contre le moustique tigre. Trévoux et Reyrieux sont également dans ce protocole qui va s'établir sur toute l'année 2021.

La première étape du protocole a été une formation théorique pour mieux connaître le moustique tigre.

Prochainement, un diagnostic sur site sera fait, puis un programme d'actions pluriannuelles sera élaboré. Une communication sera faite auprès des habitants.

La lutte contre le moustique tigre est une action collective.

⇒ Bords de Saône

Dans le cadre du projet de réalisation de la Voie Bleue, un nouvel arrêté a été pris pour réglementer la circulation et le stationnement sur le chemin de halage.

Un dépôt sauvage de déchets verts a été surpris en flagrant délit par M. C. COTTAREL. Les personnes recevront prochainement un Procès-Verbal de contravention.

⇒ Commission Ad Hoc Tôt ou Tard

La 2^e réunion de la commission s'est tenue le 29 mai. Les documents réclamés ont été remis. Quelques éléments sont manquants.

Les deux anciennes présidentes seront rencontrées.

La prochaine commission se tiendra le 23/06.

Un rapport sera rédigé par la commission, et le conseil municipal en sera avisé.

- ⇒ Repas du personnel communal et des élus : vendredi 9 juillet à 12h au restaurant chez Bibet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Prochain conseil municipal :
- Lundi 5 Juillet à 19h30